COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 22 FEVRIER 2019

Nombre de membres en exercice : 56
Présents : 33 dont 2 membres arrivés en cours de séance
Pouvoir s : 10
Votants : 43

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux février, le Conseil communautaire, dûment convoqué par courrier en date du sept février s'est réuni en session ordinaire, à Allanche, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté.,

Présents : BATIFOULIER Vivien, BRESSON Auguste, CEYTRE Georges, CHABASSEUR Pierre, CHABRIER Gilles, CHABRIER Christian, COUVRET Jacques, DESTANNES Michel, ESBRAT Jacques, FROSIO Erik, LESCURE Luc, LOCATELLI Pierre, MARSAL Michel, MATHIEU Thierry, PAGENEL Bernard, PANAFIEU Franck, PIERREVAL Roger, PONCHET PASSEMARD Colette, POUDEROUX Gérard, PRADEL Ghyslaine, RAYNAUD Bernard, RISPAL Bernard, RISPAL Annie, ROCHE Félix, RONGIER Jean, ROUDIER Christian, TESTUD Gabriel, TOURVIEILLE DE LABROUHE Denis, TUFFERY Marie-Claire, VANTALON Alain, VEDRINES Sébastien, VERDIER Jean-Louis, VEYROND Michelle, VIALA Éric.

Procurations : BUCHON Frédérique à COUVRET Jacques, DELCROS Bernard à PRADEL Ghyslaine, FOURNAL Alain à VIALA Eric, GIBERT Maurice à CHABRIER Gilles, GINHAC Valérie à LOCATELI Pierre, JUILLARD Josette à ROUDIER Christian, RIGAL Marie-Pierre à PANAFIEU Franck, TRONCHE André à RONGIER Jean, VIGNERON Emmanuelle à ESBRAT Jacques, VIGUES Nicole à PIERREVAL Roger.

Madame Michelle VEYROND a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame la Présidente déclare la séance ouverte à 18h05.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et les débats,

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2018

- **APPROUVE** le relevé de décisions de la séance du 17 décembre 2018.

POUR : 41 VOIX

COMPTE RENDU DES ACTES PRIS PAR LA PRESIDENTE OU LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **APPROUVE** le compte rendu des actes pris par la délégation du Conseil communautaire.

POUR : 41 VOIX

AJOUT A LA DEFINITION DE LA COMPETENCE FACULTATIVE « ACTIONS TOURISTIQUES »

- **DECIDE** d'étendre la définition de la compétence facultative au titre des actions touristiques de Hautes Terres Communauté à la création, gestion, entretien, valorisation, balisage, sécurisation d'équipements sportifs et touristiques structurants au Mémorial des Déportés à Murat ;
- **MANDATE** Madame la Présidente pour notifier la présente délibération à chaque commune membre qui disposera d'un délai de trois mois, pour se prononcer sur cette extension de compétence.

POUR : 41 VOIX

MODIFICATION DES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION DE HAUTES TERRES TOURISME

- **APPROUVE** la nomination du membre cité ci-dessus en tant que membre du comité de direction de Hautes Terres Tourisme ;
- **MANDATE** Hautes Terres Tourisme pour communiquer la modification de ses membres auprès des institutions concernées.

POUR : 41 VOIX

MODIFICATION TARIFAIRE DE LA TAXE DE SEJOUR POUR LES MEUBLES DE TOURISME 4 ETOILES

- **DECIDE** de se mettre en conformité avec cette loi ;
- **DECIDE** d'afficher les meublés de tourisme 4 étoiles au même tarif que les hôtels 4 étoiles soit 1.50€, qui étaient jusqu'à présent sur 2 tarifs différents, 1.20€ pour les meublés et 1.50€ pour les hôtels à ce jour ;
- **DIT** que la recette sera prise en compte dans l'établissement du budget primitif 2019.

POUR : 41 VOIX

DISPOSITIF TERRITORIAL DE RECHERCHE-ACTION DÉDIÉ À L'ENTREPRENEURIAT RÉCRÉA-SPORTIF EN MILIEU RURAL, CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ ET HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ

- **APPROUVE** le projet de convention fixant les modalités de mise en œuvre du projet dont en particulier celles inhérentes au recrutement d'un chargé de mission ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires à sa mise en vigueur ;
- **DIT** que la dépense inhérente à l'année en cours sera prise en compte dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2019.

POUR : 41 VOIX

TRANSPORT SCOLAIRE - PRISE EN CHARGE DES ELEVES DU TERRITOIRE

- **DEPLORE** la situation de familles de La Chassagne et Le Meynial et le fait que le service transport scolaire ne leur soit pas accessible ;
- **SOLLICITE** le Conseil Départemental du Cantal pour revenir sur sa décision afin de trouver une solution dans les meilleurs délais compte tenu de la mise en danger des élèves qui doivent se déplacer à proximité d'une route à forte circulation et accidentogène ;
- **MANDATE** Madame la Présidente pour convenir d'un entretien avec Monsieur le Président du Conseil Départemental pour trouver au plus vite une solution alternative à cette situation jugée anormale pour les familles concernées.

POUR : 42 VOIX

ORGANISMES EXTERIEURS - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE HAUTES TERRES COMMUNAUTE AU SEIN DU SIGAL ET DU SYTEC

- **DESIGNE** un élu de Hautes Terres Communauté pour siéger au sein du Comité syndical du SYTEC en la personne de Mme Colette PONCHET-PASSEMARD ;
- **DESIGNE** des élus de Hautes Terres Communauté pour siéger au sein du Comité syndical du SIGAL en la personne de M. Jean-Louis VERDIER en tant que membre titulaire, puis M. David GENEIX et M. Alain FOURNAL en tant que membres suppléants ;
- **MANDATE** Monsieur le Directeur Général des Services pour l'exécution et la publication de cette décision.

POUR : 43 VOIX

ORGANISMES EXTERIEURS - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE HAUTES TERRES COMMUNAUTE AU SEIN DE L'ASSEMBLEE DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE DU FAUBOURG NOTRE-DAME A MURAT

- **DESIGNE** un élu de Hautes Terres Communauté pour représenter la Communauté de communes au sein de l'Assemblée Générale des Copropriétaires de la Résidence du Faubourg Notre-Dame à Murat, en la personne de M. Jacques ESBRAT ;
- **MANDATE** Monsieur le Directeur Général des Services pour l'exécution et la publication de cette décision.

POUR : 43 VOIX

ORGANISMES EXTERIEURS - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE HAUTES TERRES COMMUNAUTE AU SEIN DE L'ASSEMBLEE DES COPROPRIETAIRES DU CENTRE ADMINISTRATIF RUE ALBERT CHALVET A MASSIAC

- **DESIGNE** un élu de Hautes Terres Communauté pour représenter la Communauté de communes au sein de l'Assemblée Générale des Copropriétaires du Centre administratif, rue Albert Chalvet à Massiac, en la personne de M. Michel DESTANNES ;
- **MANDATE** Monsieur le Directeur Général des Services pour l'exécution et la publication de cette décision.

POUR : 43 VOIX

ORGANISMES EXTERIEURS - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE HAUTES TERRES COMMUNAUTE AU SEIN DE L'ASSEMBLEE DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE SITUE A NEUSSARGUES

- **DESIGNE** un élu de Hautes Terres Communauté pour représenter la Communauté de communes au sein de l'Assemblée Générale des Copropriétaires de l'immeuble 25 rue de la Gare à Neussargues, en la personne de Mme Ghyslaine PRADEL ;
- **MANDATE** Monsieur le Directeur Général des Services pour l'exécution et la publication de cette décision.

POUR : 43 VOIX

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES – « CLECT »

- **APPROUVE** la modification de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées pour la durée du mandat dans les termes indiqués ci-dessus ;
- **FIXE** le nombre de sièges de membres siégeant à la CLECT à 35 membres ;
- **PROCLAME** les membres de la commission en fonction de leur statut de Maire d'une commune membre de Hautes Terres Communauté à l'exception de la Commune d'Allanche qui doit être représentée par un Conseiller communautaire compte tenu de l'incompatibilité de fonction du Maire ;
- **CONSIDERE** qu'en cas de démission ou de décès d'un Maire, son remplaçant siégera de droit à la CLECT ;
- **MANDATE** Madame la Présidente pour signer tous les documents relatifs à cette modification de la composition de la CLECT.

POUR : 43 VOIX

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION D'UNE LIGNE DU RESEAU FERRE NATIONAL AVEC SNCF RESEAU POUR UNE EXPLOITATION TOURISTIQUE

- **APPROUVE** les termes de la convention dont il a été donné lecture ;
- **MANDATE** Madame la Présidente pour signer ladite convention ainsi que toutes les pièces utiles dont la copie est jointe à la présente ;
- **DIT** que les éventuelles dépenses d'entretien seront prises en compte dans le budget primitif 2019.

POUR : 43 VOIX

ATTRIBUTION DE LA DSP POUR L'EXPLOITATION DU VELO-RAIL SUR UN TRONÇON DE VOIE FERREE DE SAINT-SATURNIN A NEUSSARGUES

- **APPROUVE** le choix de la SARL VAUCHE ASP, comme concessionnaire pour l'exploitation du vélo-rail du Cézallier, le contrat de DSP étant conclu pour une durée de quatre ans à compter de sa signature ;
- **MANDATE** Madame la Présidente à signer tous actes et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les dépenses à venir et les recettes seront prises en compte dans l'élaboration du budget primitif 2019.

POUR : 43 VOIX

VENTE DE LA DAMEUSE STATIONNEE A MONTGRELEIX

- **AUTORISE** Madame la Présidente à céder la dameuse via une plateforme de vente en ligne pour une valeur minimale de 4 500 € ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération ;
- **MANDATE** Madame la Présidente à signer tous actes et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que cette recette sera prise en compte lors de l'établissement du prochain budget primitif 2019.

POUR : 43 VOIX

PRESTATIONS DE SERVICES AUX COMMUNES - CONVENTION DENEIGEMENT AVEC LA COMMUNE DE CHANTERELLE

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de déneigement avec la commune de Chanterelle ;
- **Dit** que les recettes afférentes à ce déneigement seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du prochain budget annexe « prestations de services aux communes » au titre de l'année 2019.

POUR : 43 VOIX

GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES TERRITORIALES - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC SAINT FLOUR COMMUNAUTÉ

- **DECIDE** de s'engager dans une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale, en partenariat avec Saint-Flour Communauté ;
- **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commande à intervenir entre Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté telle qu'annexée au présent rapport ;

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention constituant le groupement de commande selon les modalités évoquées ci-dessus ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet ;
- **DESIGNE** quatre représentants de Hautes Terres Communauté pour siéger au Comité de pilotage et Comité technique en plus de Madame la Présidente, à savoir Michel Destannes, Gilles Chabrier, Nicole Viguès, Colette Ponchet-Passemard dans les termes exposés dans ladite convention ;
- **APPROUVE** le plan de financement dans les termes indiqués ci-dessus ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget principal 2019.

POUR : 43 VOIX

EXTENSION DES COMPETENCES DE HAUTES TERRES COMMUNAUTE A LA COMPETENCE FACULTATIVE « GRAND-CYCLE DE L'EAU HORS GEMAPI » (ITEM 12° DE L'ARTICLE L. 211-7 I DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

- **DECIDE** d'étendre les compétences facultatives de Hautes Terres Communauté à la compétence de l'item 12 de l'article L. 2111-7 I du code de l'environnement à savoir « L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique » (item 12° de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement) ;
- **MANDATE** Madame la Présidente pour notifier la présente délibération à chaque commune membre qui disposera d'un délai de trois mois, pour se prononcer sur cette extension de compétence.

POUR : 43 VOIX

ENGAGEMENT DANS UNE DEMARCHE « PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL »

- **VALIDE** l'engagement dans une démarche d'un plan climat air énergie territorial sous réserve des modalités futures présentées par le SYTEC et qui feront l'objet d'un prochain rapport.

POUR : 43 VOIX

PARC D'ACTIVITES INTERCOMMUNAL DE NEUSSARGUES – DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE – DECLARATION DE PROJET

- **PREND ACTE** de l'avis favorable du commissaire enquêteur sur la déclaration d'utilité publique (DUP) ci-jointe et de la cessibilité des parcelles nécessaires à l'opération ;
- **CONFIRME** l'intérêt général de cette opération notamment au vu des motifs exposés dans la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter auprès de Madame le Préfet la DUP ;
- **APPROUVE** la déclaration de projet ci-jointe, établie conformément aux dispositions de l'article L. 126.1 du Code de l'environnement par laquelle le maître d'ouvrage estime :

- que l'autorité environnementale a considéré que la question environnementale avait bien été prise en compte tout au long du projet ;
- que le commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique a donné un avis favorable sans réserve eu égard aux avantages majeurs et avérés du projet ;
- que les recommandations du commissaire enquêteur ne remettent pas en cause l'économie générale du projet et que le montant estimé de l'opération reste inchangé ;
- qu'en conséquence, il convient de confirmer par la présente déclaration la volonté de réaliser ce projet.

POUR : 43 VOIX

OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION SUR LES BUDGETS 2019 (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT)

- **APPROUVE** une ouverture de crédits afin de permettre l'engagement sur l'année 2019 de certaines dépenses d'investissement jugées nécessaires dans les termes définis ci-dessus ;
- **PREND** en compte la présente délibération dans le budget en cours.

POUR : 43 VOIX

CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE PROJET ENVIRONNEMENT – DECHETS

- **AUTORISE** Madame la Présidente à créer un poste contractuel dans les conditions définies ci-dessus ;
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des emplois ;
- **TIENT** compte de cette dépense dans le prochain budget ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à cette délibération.

POUR : 43 VOIX

CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR FABLAB ET MAINTENANCE INFORMATIQUE

- **AUTORISE** Madame la Présidente à créer un poste contractuel dans les conditions définies ci-dessus ;
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des emplois ;
- **TIENT** compte de cette dépense dans le prochain budget ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à cette délibération.

POUR : 43 VOIX

CREATION D'UN POSTE D'ENCADRANT TECHNIQUE SUR LE CHANTIER D'INSERTION

- **AUTORISE** Madame la Présidente à créer un poste contractuel dans les conditions définies ci-dessus ;
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des emplois ;
- **TIENT** compte de cette dépense dans le prochain budget ;

- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à cette délibération.

POUR : 43 VOIX

CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

- **AUTORISE** Madame la Présidente à créer un poste contractuel dans les conditions définies ci-dessus ;
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des emplois ;
- **TIENT** compte de cette dépense dans le prochain budget ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à cette délibération.

POUR : 43 VOIX

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS

- **DECIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le centre de gestion du cantal va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84 ;
- **ADHERE** à ce contrat si les conditions proposées lui semblent satisfaisantes sur la base des meilleures propositions retenues par la commission d'appel d'offres, un contrat groupe dit convention de participation sera ensuite signé par le Président du Centre de Gestion ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette consultation.

POUR : 43 VOIX

TELECONSULTATION SUR LA COMMUNE DE MARCENAT – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION AURA

- **APPROUVE** le principe d'un projet d'expérimentation d'un cabinet de téléconsultation porté par HTC sur son territoire comme une action complémentaire à celles déjà en place en faveur du soutien à la démographie médicale ;
- **APPROUVE** la prise en charge des frais liés à l'installation de ce dispositif pour un budget prévisionnel à hauteur de 25 000 euros HT ;
- **APPROUVE** son financement par la région à hauteur de 80% et d'autoriser la Présidente à solliciter ces financements ;
- **AUTORISE** la Présidente à lancer un marché et signer le contrat avec le prestataire retenu dans la limite du budget prévisionnel approuvé ;
- **PREND EN COMPTE** les dépenses et les recettes dans le cadre du budget primitif 2019.

POUR : 43 VOIX

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC SAINT-FLOUR COMMUNAUTE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE COORDINATION DE L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET DES ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de prestation de services telle qu'annexée au présent rapport ;
- **PREND** en compte cette dépense lors de l'établissement du prochain budget primitif 2019 ;
- **MANDATE** Madame la Présidente à signer tous actes et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 43 VOIX

CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE SUITE A DES DEGRADATIONS VOLONTAIRES D'UN BIEN COMMUNAUTAIRE ET DELEGATION D'ATTRIBUTION PERMANENTE A LA PRESIDENTE

- **AUTORISE** Madame la Présidente à se constituer partie civile au nom de Hautes Terres Communauté à la suite de l'engagement par le substitut du Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance d'Aurillac ;
- **CONSENT** à une délégation d'attributions permanente à Madame La Présidente pour se constituer partie civile au nom de Hautes Terres Communauté concernant l'ensemble des contentieux pouvant survenir ;
- **DESIGNE** le cabinet d'avocat DMMJB, sise 25 boulevard Gergovia 63 000 CLERMONT-FERRAND pour représenter et défendre les intérêts de la Communauté dans cette affaire et pour exercer le cas échéant les voies de recours ;
- **DECIDE** d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte afférent à ce litige ;
- **TIENT** compte des dépenses et des recettes liées à la procédure dans le cadre du budget primitif 2019.

POUR : 43 VOIX

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.
A Allanche, le 22 février 2019

La Présidente

Ghyslaine MIADEL